

**PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE
D'UN PROGRAMME REGIONAL D'OPERATEUR AGREE
POUR LES SIMPLIFICATIONS DOUANIERES (OA-SD) ET
D'OPERATEUR ECONOMIQUE AGREE POUR LES
SIMPLIFICATIONS DOUANIERES, LA SECURITE ET LA
SURETE (OEA-SDSS) DANS L'ESPACE CEDEAO**

Table des matières

1.	Contexte	4
2.	Contraintes et opportunités	5
2.1.	Contraintes	5
2.2.	Opportunités	5
3.	Avantages de la mise en œuvre du programme d’OEA	6
3.1.	Avantages pour les entreprises	6
3.2.	Avantages pour la douane et l’Etat	7
3.3.	Avantages pour la CEDEAO.....	7
4.	Objectifs et résultats attendus	7
4.1.	Objectif global.....	7
4.2.	Objectif spécifique.....	7
4.3.	Résultats	7
5.	Risques et hypothèses.....	8
5.1.	Hypothèses	8
5.2.	Risques.....	8
6.	Activités et calendrier de réalisation.....	9
6.1.	Activités	9
6.1.1.	Résultat 1: Un Cadre régional d’OA-SD, d’OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé par la CEDEAO	9
6.1.2.	Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d’OEA sont renforcées.	10
6.1.3.	Résultat 3 : Les Administrations douanières de la Région OMD-AOC mettent en œuvre des programmes d’OEA et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux.....	10
6.2.	Calendrier des activités	12
7.	Structure de gestion et Rapport	14
7.1.	Structures de gestion.....	14
7.2.	Le Groupe Régional de Pilotage du (GRP) Programme OEA.....	14
7.3.	L’Equipe Projet.....	14
7.4.	Rapports	14
8.	ANNEXE 1 : Cadre logique et de mesure de performance	13
9.	ANNEXE 2 : Budget	25

Abréviations

ARM	Accord de Reconnaissance Mutuelle
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
BRRC	Bureau Régional du Renforcement des Capacités
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CKR	Convention de Kyoto Révisée
CRF	Centre Régional de Formation
GRP	Groupe Régional de Pilotage
OA/SD	Opérateur agréé pour les simplifications douanières
OEA/SDSS	Opérateur Economique Agréé pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD-AOC	Organisation Mondiale des Douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale
BM	Banque mondiale
GIZ	Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit / coopération Allemande
FEAO/TFWA/PROGRAM	FEAO/PROGRAMME DE FACILITATION DES ECHANGES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST TRADE FACILITATION WEST AFRICA/PROGRAM
COMMISSION	Commission de la CEDEAO
DUD/F	Direction de l'Union douanière et de la Fiscalité
AFC/OMC	Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC

1. CONTEXTE

Les Etats membres de la CEDEAO ont adopté suivant Acte additionnel A/SA.2/12/17 du 16 Décembre 2017, un code des douanes qui fixe les règles et procédures générales applicables aux marchandises entrant dans le territoire douanier de la Communauté ou en sortant.

Ce code des douanes intègre les dispositions de la Convention de Kyoto révisée de l'OMD et les mesures de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC que de nombreux Etats membres ont signés et ratifiés et relatives à la promotion d'un partenariat et de relations de confiance entre les Administrations douanières et les opérateurs du secteur privé. Il prend en compte aussi certaines dispositions du Cadre des Normes SAFE de l'OMD, qui préconise une série de mesures pour la circulation des marchandises visant à sécuriser les échanges, notamment la mise en place d'un partenariat avec le commerce légitime et sûr, qui bénéficie de contreparties en matière de formalités et de contrôles : OEA

Le code reflète aussi le nouveau rôle central des administrations douanières dans la chaîne logistique internationale ainsi que leurs missions émergentes relatives au suivi et à la gestion du commerce dans le contexte d'une union douanière en construction, caractérisée par la réduction des entraves aux échanges commerciaux et la nécessité accrue d'assurer la sécurité et la sûreté aux frontières de la Communauté.

Ainsi, le Code des douanes stipule en son article 39, que les opérateurs économiques établis sur le territoire, respectueux des règles et dignes de confiance peuvent demander à bénéficier du statut, « soit d'opérateur agréé pour les simplifications douanières (OEA-SD), soit d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté (OEA-SDSS) ».

Dans le cadre de leur programme de réforme et modernisation inspiré du Programme Columbus de l'OMD, les administrations douanières de la Région se sont engagées déjà dans la planification stratégique, impulsant des réformes en phase avec le Plan Stratégique Régional 2018-2022 élaboré par le BRRC/AOC. Le développement du partenariat avec le secteur privé constitue l'un des axes prioritaires desdites réformes qui ambitionnent d'ailleurs de mettre en place des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS avec en prime la reconnaissance mutuelle.

Si de nombreuses Administrations douanières de la Région mettent en œuvre diverses formes de partenariat avec le secteur privé, force est de constater que la mise en œuvre du concept d'OEA reste très timide. En tout état de cause, le développement d'un cadre régional d'OA-SD et d'OEA-SDSS facilitera l'implémentation de cet outil dans les administrations douanières des Etats membres, ce qui contribuera à la réduction des coûts et délais de passage aux frontières, à la compétitivité des entreprises, à l'augmentation du commerce intra régional et au développement économique des Etats de la Région plus spécifiquement.

De plus, dans le contexte d'insécurité, caractérisé par la recrudescence de la criminalité transnationale organisée, la mise en œuvre d'un programme régional d'OEA-SDSS permettra aux administrations douanières d'accompagner le développement d'un vivier d'opérateurs dignes de confiance et respectueux des règles qui pourront bénéficier des contrôles douaniers allégés, de

manière à permettre aux administrations de concentrer les efforts et les ressources sur les opérateurs et usagers à hauts risques, contribuant ainsi à la lutte contre l'insécurité dans la Région.

Enfin l'accroissement des échanges qui résultera de ces mesures de facilitation permettra aux administrations douanières de la CEDEAO d'améliorer leur performance en matière de collecte des recettes pour le compte de l'Etat.

2. Contraintes et opportunités

2.1. Contraintes

La mise en œuvre du programme d'OEA-SD et d'OEA-SDSS nécessite des ressources financières que les administrations douanières des Etats membres ne sont pas toujours en mesure de mobiliser au plan national ou régional.

D'autres contraintes majeures dans la réalisation dudit programme sont :

- La prédominance du commerce informel ;
- Le faible degré de respect de l'application volontaire de la réglementation par les opérateurs liés souvent à la méconnaissance, ce qui nécessitera un effort pour assurer la mise à niveau des opérateurs ;
- Le manque de ressources humaines disposant des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des programmes d'OEA-SD et d'OEA-SDSS ;
- Le faible, voire l'absence de volonté politique pour accompagner les réformes ;
- L'insuffisance d'infrastructures routières et logistiques de transport ;
- Un faible niveau d'éthique et de bonne gouvernance dans les administrations publiques et le secteur privé de la région ;
- Le faible recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

2.2. OPPORTUNITÉS

- L'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges, notamment le traitement spécial et différentié accordé aux pays en développement et les moins avancés ainsi que la ratification et la notification des mesures par certains Etats membres au Secrétariat de l'OMC ;
- L'existence d'instruments communautaires pour la coopération et l'échange des informations entre les administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO ;
- Le Programme Mercator et les divers outils en la matière développés par l'OMD ;
- Les progrès accomplis dans la réalisation de l'union douanière avec l'application effective depuis 2015 d'un tarif extérieur commun (TEC/CEDEAO) et l'harmonisation des législations douanières depuis 2017 avec l'adoption du code des douanes de la CEDEAO, qui consacre la notion de territoire douanier communautaire, le principe du régime de la mise en libre pratique et les opérateurs économiques agréés;

- La volonté affichée des autorités douanières de la CEDEAO à œuvrer ensemble en matière de réforme et de modernisation douanières ;
- Le Plan Stratégique 2018-2022 de la région Afrique Occidentale et Centrale de l'OMD qui consacre un volet important au développement des partenariats avec le secteur privé, y compris le développement des programmes d'OEA ;
- L'expérience de certaines administrations douanières de la région qui entretiennent déjà des partenariats fructueux avec le secteur privé ;
- L'appui du Programme de Facilitation des Echanges pour l'Afrique de l'Ouest (FEAO/TFWA programme) cofinancé par certains partenaires au développement.

3. AVANTAGES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'OEA-SDSS

La mise en œuvre du programme d'OEA-SDSS aura des avantages certains pour les opérateurs économiques, les administrations douanières et la CEDEAO.

3.1. Avantages pour les entreprises

- La reconnaissance comme partenaire digne de confiance et transparent dans la chaîne logistique et sur l'ensemble du territoire douanier de la Communauté, d'où des réductions des couts et délais de passage aux frontières ;
- La reconnaissance d'un « label » de qualité sur les processus douaniers et/ou de sécurité et sûreté validé par les administrations douanières et mis en œuvre.
- L'Amélioration et la sécurisation des processus et des contrôles internes relatifs à la matière douanière qui permettent l'allègement des contrôles lors du dédouanement grâce à l'identification préalable et la maîtrise des risques douaniers et/ou liés à la sécurité et sûreté ;
- Le Renforcement ou la mise en œuvre d'une politique de sécurité /sûreté en interne et externe auprès des fournisseurs, fabricants et partenaires extérieurs qui favorise une baisse des vols et pertes.
- Un Réel avantage concurrentiel stratégique notamment lors des appels d'offres ;
- Un Levier de performance économique pour les entreprises ;
- Des Investissements dans une technologie proactive/ plus avancée et respect volontaire de normes de sécurité ;
- La Formalisation des processus métiers internes et leur meilleure application qui permettent de contenir les risques de pertes, de demande d'informations et d'améliorer les synergies ;
- L'Amélioration des relations avec les autorités douanières et les autres autorités publiques ;
- Un Traitement privilégié et accompagnement personnalisé pour la délivrance du statut d'expéditeur agréé ou de destinataire agréé ;
- La Sensibilisation à l'infrastructure organisationnelle et le développement des compétences ;

- L'Etablissement de mécanismes permettant aux partenaires de formuler des observations relative aux modifications et amendements proposés.

3.2. Avantages pour la douane et l'Etat

- La réduction des coûts liés au personnel et une meilleure allocation des ressources ;
- Les contrôles douaniers plus efficaces ;
- La centralisation des fonctions et compétences-clés ;
- La Réduction des risques et des couts de conformité ;
- L'amélioration de la sécurité de la chaîne logistique internationale tout en facilitant les procédures pour les opérateurs ;
- L'Amélioration des procédures de renseignement, des capacités d'évaluation des risques et du ciblage des envois à haut risque ;
- L'augmentation des recettes ;
- L'amélioration du climat des affaires
- L'accroissement des investissements directs étrangers ;
- La croissance économique ;
- L'échange d'informations en temps réel et opportun ;
- L'amélioration de la transparence, de la gouvernance, de l'intégrité et des relations avec les parties prenantes ;
- Le renforcement de la coopération avec d'autres autorités compétentes et harmonisation des programmes de contrôle ou d'interventions.

3.3. Avantages pour la CEDEAO

- l'intégration économique renforcée ;
- la sécurité régionale renforcée ;
- L'augmentation des recettes perçues au titre des prélèvements au cordon douanier pour le compte de la CEDEAO.
- La confiance et renforcement des capacités des administrations douanières de la Région ;
- La reconnaissance comme une zone de commerce digne de confiance.

4. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

4.1. Objectif global

Contribuer au renforcement de la sécurité dans la Région et à l'accroissement du commerce intra régional, à l'intégration plus accrue des pays de la CEDEAO au système régional et international des échanges, et par là, renforcer le développement des économies de la Région.

4.2. Objectifs spécifiques

- Contribuer à la facilitation du commerce intra régional afin d'améliorer la compétitivité de l'économie régionale en général et des entreprises en particulier ;
- Contribuer à la sécurisation de la chaîne logistique et à la lutte contre l'insécurité dans la sous-région ;

- Renforcer les capacités des Administrations douanières de la CEDEAO en matière de facilitation des échanges au niveau régional et international en combinant leurs efforts et leurs ressources.
- Générer un climat de coopération constructive entre les administrations publiques et le secteur privé au sein de la région.

Pour atteindre l'objectif global, une démarche progressive sera adoptée. Celle-ci part de la mise en œuvre des programmes de conformité pour intégrer ensuite les aspects liés à la sécurité selon les standards du Cadre des Normes SAFE de l'OMD et les critères définis par le code des douanes et ses textes d'application.

4.3. Résultats

1. Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA- SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé par la CEDEAO
2. Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OEA-SDSS sont renforcées.
3. Les Administrations douanières de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.
4. Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâti sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel.

5. RISQUES ET HYPOTHÈSES

5.1. Hypothèses

Il est supposé, dans l'élaboration de ce projet, que tous les Etats membres de la CEDEAO, après l'adoption du code des douanes ont une vision partagée du processus d'intégration et de promotion du commerce intra régional définie par la Commission dans le cadre de la politique douanière et la politique commerciale commune de la Communauté.

Une autre hypothèse sous-jacente est que la volonté politique des instances communautaires est affirmée et déterminée à soutenir la mise en œuvre de ladite vision.

5.2 Risques

Risque	Probabilité	Impact	Observations
Manque de volonté politique et d'engagement des Etats membres dans l'application et la mise en œuvre de la reconnaissance	Forte	Déterminant	Développer au préalable un argumentaire solide à l'intention des décideurs politiques et mener des actions

mutuelle du statut d'OEA-SDSS prévue par le Code des douanes de la CEDEAO.			de sensibilisation intensives
Manque de ressources pour le financement du programme	Moyenne	Déterminant	« Vendre » le projet aux partenaires de développement et rechercher l'assistance technique nécessaire et le financement complémentaire dans le cadre du TSD prévu par l'AFE.
Faibles capacités des administrations et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme	Moyenne	Déterminant	Organiser des activités de formation et de renforcement des capacités notamment la gestion des risques, le programme de promotion de l'éthique... et initier des réformes institutionnelles.
Manque d'engagement des opérateurs économiques	Moyenne	Déterminant	L'implication précoce des opérateurs et sensibilisation continue sur les avantages à tirer
Les goulots d'étranglement et résistances causés par les autres services de contrôle aux frontières	Forte	Déterminant	Développer la gestion coordonnée des frontières et promouvoir la coopération et coordination des contrôles par la Douane. Renforcer les relations institutionnelles dans le cadre des comités nationaux ou régional de Facilitation des Echanges.

6. ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE RÉALISATION

6.1. Activités

6.1.1 Résultat 1: Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA- SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé par la CEDEAO.

Certains Etats membres sont en train d'élaborer ou de mettre en œuvre leurs initiatives propres de programmes de partenariat avec le secteur privé. Or, l'absence d'un modèle régional d'OA-SD et d'OEA-SDSS aura pour conséquence une multitude de normes et de procédures d'agrément propre à chaque Etat, ce qui rendra difficile la reconnaissance mutuelle des programmes d'OEA-SDSS à l'échelle de la communauté et l'atteinte des objectifs d'accroissement du commerce intra régional.

Il est donc nécessaire d'élaborer des normes et procédures communes d'accréditation aux programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS, pour permettre aux Etats membres d'intégrer dans leur droit positif interne, la réglementation communautaire, de manière à favoriser une application uniforme des deux concepts dans la Région, tel que défini par le code des douanes et ses différents textes d'application.

Les activités clés pour atteindre ce résultat consisteront à :

1	Créer la structure de gouvernance du projet : un Groupe Régional de Pilotage du programme (comprenant les représentants des parties prenantes des secteurs public et privé des Etats membres et la Commission de la CEDEAO, de l'OMD et des partenaires au développement), une équipe de projet, dédiée à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.
2	Faire l'état des lieux, effectuer un benchmarking et des voyages d'études auprès des CER et procéder à une analyse comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures pratiques appropriées pour la sous-région et conformes aux dispositions du code des douanes et de ses textes d'application.
3	Compléter le cadre juridique avec les textes d'application conformément à l'article 43 du Code des douanes et élaborer et adopter un questionnaire d'autoévaluation (QAE) à l'usage de l'opérateur et un guide de l'auditeur à l'usage des Administrations douanières.
4	Elaborer un Cadre Régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la sous-région en conformité avec les dispositions du code des douanes et de ses textes d'application en concertation avec les organisations faitières régionales du secteur privé.
5	Encourager les Etats membres à procéder aux notifications auprès du secrétariat de l'OMC, des mesures de l'AFE dans les différentes catégories et solliciter l'assistance technique conformément au TSD prévu dans l'Accord.
6	Assister et encourager les Etats membres à procéder à l'évaluation de leurs besoins en assistance technique pour le renforcement des capacités.

6.1.2 Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées.

La mise en œuvre du programme OA-SD et OEA-SDSS dans la région et son utilisation par les Administrations douanières des Etats membres nécessitent l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes qui passe par la sensibilisation d'où la nécessité d'engager un dialogue avec le secteur privé, de concevoir et de mettre en œuvre un plan directeur de communication.

Par ailleurs, un accent particulier doit être mis sur la formation et le renforcement des capacités des agents des administrations des douanes et des opérateurs économiques de manière à leur permettre de disposer des compétences nécessaires en matière de mise en œuvre d'OA-SD et d'OEA-SDSS.

Dans cette optique, il sera question de :

1	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour sensibiliser et obtenir l'adhésion des Parties prenantes à travers un dialogue et une démarche proactive avec le secteur privé.
2	Veiller à la mise en œuvre effective et à l'application du code des douanes dans tous les Etats membres.
3	Former les agents des douanes aux techniques d'audit OA-SD et OEA-SDSS, de contrôle a posteriori et de gestion des risques sur la base d'un plan de formation adéquat.
4	Organiser des sessions de formation du programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS au profit des opérateurs économiques.
5	Créer au sein des administrations douanières des Etats membres, des structures de conseil et d'assistance aux entreprises.
6	Inciter les administrations à mettre en œuvre un programme de promotion de l'éthique en collaboration avec le secteur privé.
7	Déployer au niveau de la Commission le système informatique d'échanges des informations entre les Etats membres et entre ceux-ci et la Commission sur les OA-SD et OEA-SDSS avec une interface avec les opérateurs.

6.1.3 Résultat 3 : Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.

La mise en œuvre réussie du programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS au niveau régional doit nécessairement passer par une phase pilote pour s'assurer de la viabilité du modèle choisi. Les Etats membres et les entreprises concernées par cette phase pilote doivent être soigneusement choisis et suivis pour permettre ensuite une évaluation sur l'efficacité du programme. Ce choix pourrait s'effectuer parmi les Etats membres qui ont capitalisé déjà une relative expérience en matière de promotion de partenariat avec le secteur privé. Cet exercice d'évaluation doit pouvoir permettre de faire les ajustements nécessaires avant de procéder à une mise en œuvre à l'échelon régional.

Au regard de l'option faite dans le code de fixer des critères communs aux deux types d'autorisations, la démarche rationnelle consisterait à implémenter dans une première étape, le statut d'OEA pour les simplifications douanières avec une phase pilote et ensuite l'extension aux autres Etats qui seraient prêts. Ceci serait une bonne base pour entamer la seconde étape d'implémentation effective du statut d'OEA-pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté avec une phase pilote avec des Etats ayant déjà une forte expérience d'audit et de délivrance

d'autorisation d'OEA pour les simplifications douanières. L'avantage d'une telle démarche est de réduire et d'éviter les écarts importants dans la mise en œuvre de ces dispositions par les Etats membres.

A ce titre, il serait envisagé de mener les activités suivantes :

1	Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA pour les simplifications douanières dans quatre Etats membres, avec un maximum de 5 à 10 entreprises par Etat ;
2	Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA -SD et OEA-SDSS
3	Promouvoir et étendre aux autres Etats l'implémentation de l'autorisation d'OEA pour les simplifications douanières ;
4	Mettre en œuvre une deuxième phase pilote avec le statut d'OEA pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté (avec les aspects liés à la sécurité) dans les Etats membres retenus ;
5	Evaluer la deuxième phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA-SD, d'OEA-SDSS et étendre le programme aux Etats membres ayant engagé les réformes nécessaires ;
6	Etendre la mise en œuvre de l'OA-SD, OEA - SDSS et la réciprocité à tous les Etats membres ;
7	Entreprendre des négociations et conclure des Accords de Reconnaissance Mutuelle avec d'autres Etats ou groupements régionaux.

6.1.4 Résultat 4 Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâti sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel.

Un des facteurs clé de succès dans la mise en œuvre du programme régional d'OEA dans l'instauration d'un dialogue constructif permanent entre les administrations des douanes et le secteur privé, basé sur des objectifs partagés et la confiance et le respect réciproques réside. A ce titre, il serait envisagé de mener les activités suivantes :

1	Elaborer un mandat pour définir les objectifs, les rôles et les responsabilités, les processus de dialogue et les activités clés à entreprendre.
2	Concevoir un plan d'actions et définir une stratégie de dialogue.

6.2. Calendrier des activités

		Année n	Année n+1	Année n+2
Résultat 1: Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé				

	A 1.1	█										
	A 1.2		█									
	A 1.3			█	█	█						
	A 1.4											
	A 1.5											
	A 1.6											

Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques des Etats membres de la CEDEAO à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées

	A 2.1				█	█	█	█	█	█	█	█
	A 2.2					█	█					
	A 2.3											
	A 2.4											
	A 2.5				█	█	█	█				
	A 2.6					█	█					
	A 2.7						█					

Résultat 3 : Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux

	A 3.1							█	█			
	A 3.2								█			
	A 3.3									█	█	
	A 3.4						█	█			█	
	A 3.5								█			█
	A 3.6								█			█
	A 3.7										█	

Résultat 4 Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâti sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel.

	A 4.1	█	█									█
	A 4.2			█	█	█	█	█	█	█	█	

7. STRUCTURE DE GESTION ET RAPPORT

7.1. Structures de gestion

La gestion du projet sera assurée à deux niveaux : Le Groupe Régional de Pilotage du programme d’OEA-SD et d’OEA-SDSS et l’Equipe de gestion du projet (L’Equipe projet).

7.2. Le Groupe Régional de Pilotage du (GRP) Programme OA-SD et OEA-SDSS

Le GRP est chargé du suivi de la conception, de la mise en œuvre, de l’évaluation et de l’extension du programme. Il est composé comme suit :

- deux représentants de la Commission de la CEDEAO ;
- deux représentants des partenaires au développement ;
- deux représentants des administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO ;
- deux représentants du BRRC ;
- Un représentant du Secrétariat de l’OMD ;
- deux représentants des opérateurs économiques de la CEDEAO

7.3. L’Equipe Projet

Elle est la structure technique en charge de la réalisation des activités définies dans le cadre du projet, conformément au chronogramme établi. Elle est composée comme suit :

- un chef projet de Projet (Direction de l’Union douanière et de la fiscalité) ;
- deux experts CEDEAO ;
- deux représentants des partenaires au développement
- un représentant du Secrétariat de l’OMD :
- Un représentant du BRRC ;

7.4. Rapports

L’Equipe Projet dressera un rapport trimestriel d’activités au Groupe Régional de Pilotage du Programme OA-SD et OEA-SDSS.

Le Groupe Régional de Pilotage du programme OA-SD et OEA-SDSS fera un rapport semestriel à la Commission de la CEDEAO.

8. ANNEXE 1 : Cadre logique et de mesure de performance

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Objectif global : Contribuer au renforcement de la sécurité dans la Région et à l'accroissement du commerce intra régional, à l'intégration plus accrue des pays de la CEDEAO au système régional et international des échanges, et par là, renforcer le développement des économies de la Région.	<p>La part des opérateurs qui participent au programme de reconnaissance mutuelle d'OEA dans le volume du commerce extérieur de la Région</p> <p>Amélioration du rang des Etats membres de la CEDEAO dans le classement Doing Business</p>	<p>Les statistiques du commerce extérieur des Etats membres de la CEDEAO</p> <p>Les publications Doing Business de la Banque Mondiale</p>	0%	50%	<p>Situation des infrastructures routières et du secteur de la logistique</p> <p>Instabilité politique</p>
Objectifs spécifiques 1: Contribuer à la sécurisation de la chaîne logistique et à la lutte contre l'insécurité dans la sous-région.	Nombre d'opérateurs sûrs et dignes de confiance	Rapport annuel de la CEDEAO sur le programme d'OEA	Aucun	<p>Au moins 40 opérateurs économiques sûrs et dignes de confiance à la fin du projet ; 10% d'augmentation par an par la suite.</p>	Faible volonté politique et manque d'engagement des autres organismes présents aux frontières

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Objectifs spécifiques 2 : Contribuer à la facilitation du commerce intra régional afin d'améliorer la compétitivité de l'économie régionale en général et des entreprises en particulier.	Délais de passage des marchandises réduit	Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises	Base de comparaison à déterminer par une étude en début de projet	Diminution de 25 % en moyenne par Etat des délais de passage	Les efforts vers la bonne gouvernance fournis dans les autres secteurs
Objectifs spécifiques 3: Renforcer les capacités des Administrations douanières de la CEDEAO en matière de facilitation des échanges au niveau régional et international en combinant leurs efforts et leurs ressources.	Réduction du taux de déclarations qui font l'objet de contrôle en première ligne.	Système de dédouanement des marchandises	40% des déclarations font l'objet de contrôle.	20% des déclarations font l'objet de contrôle	Le non-respect de la réglementation douanière par les opérateurs. Pratiques déviantes au sein des administrations
Objectifs spécifiques 4: Générer un climat de coopération constructive entre les administrations publiques et le secteur privé au sein de la région.					

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Activités					
Résultat 1: Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé					
Activité 1.1 Créer la structure de gouvernance du projet : un Groupe Régional de Pilotage du programme (comprenant les représentants des parties prenantes des secteurs public et privé des Etats membres et la Commission de la CEDEAO, de l'OMD et des partenaires au développement), une équipe de projet, dédiée à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.	Le Groupe Régional de Pilotage est créée	Le texte créant le Groupe Régional de Pilotage	Aucune structure n'existe à cet effet	le Groupe Régional de Pilotage suit effectivement la mise en œuvre d'un programme régional d'OEA-SDSS	La volonté et engagement des Administrations et la Commission de la CEDEAO à travailler en synergie pour réaliser un programme régional d'OEA.
Activité 1.2 Faire l'état des lieux, effectuer un benchmarking et des voyages d'études auprès des CER et procéder à une analyse comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures	Le benchmarking et voyages d'études auprès d'autres CER qui mettent en œuvre des programmes d'OEA ; réaliser une analyse comparative des différents modèles et expériences ;	Rapports de missions dans les états membres et d'analyse comparative.	Aucun	Au moins 2 benchmarking	Ressources humaines engagées et disponibilité des financements.

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
pratiques appropriées pour la sous-région et conformes aux dispositions du code des douanes et de ses textes d'application.					
Activité 1.3 Compléter le cadre juridique avec les textes d'application conformément à l'article 43 du Code des douanes et élaborer et adopter un questionnaire d'autoévaluation (QAE) à l'usage de l'opérateur et un guide de l'auditeur à l'usage des Administrations douanières.	Les conditions d'une application et une mise en œuvre effectives des dispositions du code sont réunies et les supports disponibles.	Textes portant adoption des instruments.	Le cadre juridique existe mais absence des textes d'application	Les textes d'application sont adoptés et mis en œuvre.	Périoricité des réunions des instances de la CEDEAO.
Activité 1.4 Elaborer un Cadre Régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la région en conformité avec les dispositions du code des douanes et de ses textes	Un document portant cadre régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle a été validé par la CEDEAO.	Le document cadre.	Aucun cadre régional d'OEA n'existe.	La disponibilité d'un cadre d'OEA adapté aux besoins de la Région.	La volonté politique des Membres de la Région.

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
d'application en concertation avec les organisations faitières régionales du secteur privé.					
Activité 1.5 Encourager les Etats membres à procéder aux notifications auprès du secrétariat de l'OMC, des mesures de l'AFE dans les différentes catégories et solliciter l'assistance technique conformément au TSD prévu dans l'Accord.	% de notification des mesures de l'AFE par les membres de la CEDEAO	Site web de l'OMC		100% de notification des mesures	
Activité 1.6 Assister et encourager les Etats membres à procéder à l'évaluation de leurs besoins en assistance technique pour le renforcement des capacités.	Liste des besoins et Priorités est établie ; Niveau de financement mobilisé.	Etude sur l'identification des besoins d'assistance ; Accords de financements ou d'assistance technique obtenus.		Au moins 80% des besoins d'assistance sont couverts	Difficultés de mobilisation de l'assistance technique et des ressources ; Manque d'intérêt porté par les partenaires techniques.
Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques des Etats membres de la CEDEAO à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées					
Activité 2.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Un plan directeur de communication est élaboré avec	Le plan directeur de communication ; Les rapports des activités de	Aucun plan de communication	Exécution à 100% du plan de communication	Disponibilité des fonds dédiés et engagement

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
pour sensibiliser et obtenir l'adhésion des Parties prenantes à travers un dialogue et une démarche proactive avec le secteur privé.	un calendrier de mise en œuvre.	communication et de sensibilisation.	on n'est disponible.		des parties prenantes : public (sphère politique-administration des douanes) du privé (opérateurs économiques)
Activité 2.2 Veiller à la mise en œuvre effective et à l'application du code des douanes dans tous les Etats membres.	Nombre de pays qui appliquent effectivement le Code des Douanes communautaire	Enquêtes de la CEDEAO		100% d'application effective	La volonté politique
Activité 2.3 Former les agents des douanes aux techniques d'audit OA-SD et OEA-SDSS, de contrôle a posteriori, de gestion des risques et le cadre juridique d'OEA sur la base d'un plan de formation adéquat.	Le nombre d'agents des douanes formés par pays et par thématique	Les rapports des ateliers de formation	Il existe des agents formés en matière d'audit, contrôle à postérieur et gestion des risques dont il faut renforcer les connaissances pour les besoins de la mise en œuvre d'OEA	-30 (2*15 pays) agents formés en audit de société et OEA ; -30 agents formés en contrôle à postérieur et OEA ; -30 agents formés en gestion des risques et OEA	Disponibilité des fonds dédiés
Activité 2.4 Déployer au niveau de la Commission le système informatique d'échanges des informations entre les Etats membres et ceux-ci et la Commission sur les OA-SD et OEA-SDSS	Tous les systèmes informatiques douaniers des Etats membres sont interconnectés	Echange des informations en temps réel entre les administrations douanières			

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
avec une interface avec les opérateurs.					
Activité 2.5 Organiser des sessions de formation du programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS au profit des opérateurs économiques.	Nombre de sessions de formation et d'activités de vulgarisation organisées et nombre de personnes atteintes par pays	Les rapports des ateliers de formations et des activités de vulgarisation		15 ateliers de formation et de vulgarisation pour 750 personnes atteintes	L'engagement des opérateurs économiques
Activité 2.6 Créer au sein des administrations douanières des Etats membres, des structures de conseil et d'assistance aux entreprises	Nombre d'administrations des douanes des pays de la CEDEAO disposant des structures de conseil et d'assistance aux entreprises	Enquêtes de la CEDEAO	A vérifier par la CEDEAO	Tous les pays de la CEDEAO disposent des structures fonctionnelles de conseil et d'assistance aux entreprises	
Activité 2.7 Inciter les administrations à mettre en œuvre un programme de promotion de l'éthique en collaboration avec le secteur privé.	Le rang moyen des administrations des douanes de la CEDEAO dans le classement de Transparency International	Publications de Transparency International	A vérifier	25% d'amélioration du rang moyen	
Résultat 3 : Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux					
Activité 3.1 Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA pour les simplifications	Nombre d'opérateurs agréés au régime d'OEA-SD dans les Etats membres	Le rapport de mise en œuvre de la phase pilote	Aucune phase pilote en cours dans le cadre du programme	20 entreprises agréées au cours de cette phase.	L'engagement des administrations douanières et des opérateurs économiques des pays choisis

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
douanières dans quatre Etats membres, avec un maximum de 5 à 10 entreprises par Etat.	retenus pilotes de la CEDEAO		régional d'OEA. Toutefois, certaines administrations de la région, notamment le Sénégal, le Libéria, la Sierra Léone, le Togo sont en train de mettre en œuvre, chacun de sa manière, des programmes d'opérateurs agréés (simplification douanière. La Côte d'Ivoire va bientôt entamer sa phase pilote d'OEA.		pour la phase pilote
Activité 3.2 Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA –SD et OEA-SDSS	L'évaluation de la phase pilote a été effectuée	Le rapport d'évaluation de la phase pilote	Aucune évaluation	4 phases pilotes sont achevées et les résultats évaluations publiées	
Activité 3.3 Promouvoir et étendre aux autres Etats l'implémentation de l'autorisation d'OEA pour les simplifications douanières.	Nombre d'Etat qui mettent en œuvre effectivement le modèle OA-SD	Le rapport de l'Equipe de Projet	4 pays à la fin de la 1ère phase pilote	Au moins 10 pays	

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Activité 3.4 Mettre en œuvre une deuxième phase pilote avec le statut d'OEA pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté (avec les aspects liés à la sécurité) dans les Etats membres retenus.	Nombre d'opérateurs agréés au régime d'OEA dans les pays pilotes.	Le rapport de mise en œuvre de la phase pilote.	Aucun	20 entreprises agréées au cours de cette phase.	L'engagement des administrations douanières et des opérateurs économiques des pays choisis pour la phase pilote.
Activité 3.5 Evaluer la deuxième phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA-SD, d'OEA-SDSS et étendre le programme aux Etats membres ayant engagé les réformes nécessaires.	L'évaluation de la phase pilote a été effectuée	Le rapport d'évaluation de la phase pilote	Aucune phase pilote en cours	4 phases pilotes sont achevées et les résultats évaluations publiées	
Activité 3.6 Etendre la mise en œuvre de l'OA-SD, OEA - SDSS et la réciprocité à tous les Etats membres	Nombre d'opérateurs agréés au régime d'OEA et nombre d'Etats qui implémentent le programme d'OEA	Les rapports de la mise en œuvre du programme régional d'OEA	Les 20 entreprises agréées à la fin de la phase pilote	300 entreprises agréées	Volonté politique, paix et stabilité dans les différents Etats membres.
Activité 3.7 Entreprendre des négociations et conclure des	Nombre d'accords signés	Les accords	Aucun accord de reconnaissance mutuelle	Au moins 5 ARM ont été signées	Entrée en vigueur de la Zone de libre Echange Continentale

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Accords de Reconnaissance Mutuelle avec d'autres Etats ou groupements régionaux.					(ZLECA) et développement partenariat avec les autres CERs continentales
Résultat 4 Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâti sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuels.					
Activité 4.1 Elaborer un mandat pour définir les objectifs, les rôles et les responsabilités, les processus de dialogue et les activités clés à entreprendre.	Nombre de groupes de travail Administration /Secteur privé créées	Textes officiels précisant, mandat et responsabilités adoptées Réunions périodiques	Existence de groupes de concertation informels	Tous les Etats membres ont établi des relations de travail avec le secteur privé	Faible représentativité du secteur privé Engagement politique faible
Activité 4.2 Concevoir un plan d'actions et définir une stratégie de dialogue.	Des repères temporels et des indicateurs clés de performance sont établis	Rapports périodiques	Pas de véritable stratégie de dialogue structurée	Au moins 10 Etats membres appliquent une stratégie de dialogue structurée avec le secteur privé	Disponibilité des ressources pour le financement des activités

9. ANNEXE 2 : Budget

Document joint.

Résultat 1 : Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé		
Activités	Description	Coût en EUR
1.1	Créer la structure de gouvernance du projet : un Groupe Régional de Pilotage du programme (comprenant les représentants des parties prenantes des secteurs public et privé des Etats membres et la Commission de la CEDEAO, de l'OMD et des partenaires au développement), une équipe de projet, dédiée à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.	Frais de fonctionnement, de déplacement s pour les réunions et les voyages
1.2	Faire l'état des lieux, effectuer un benchmarking et des voyages d'études auprès des CER et procéder à une analyse comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures pratiques appropriées pour la sous-région et conformes aux dispositions du code des douanes et de ses textes d'application.	Frais de déplacement pour les missions au près des CERs ; Honoraires pour assistance technique des consultants
1.3	Compléter le cadre juridique avec les textes d'application conformément à l'article 43 du Code des douanes et élaborer et adopter un questionnaire d'autoévaluation (QAE) à l'usage de l'opérateur et un guide de l'auditeur à l'usage des Administrations douanières.	Frais pour organisation des réunions des experts pour validation et des autres instances communautaires compétents

		pour adoption
1.4	Elaborer un Cadre Régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la sous-région en conformité avec les dispositions du code des douanes et de ses textes d'application en concertation avec les organisations faitières régionales du secteur privé.	Honoraires pour consultants
1.5	Encourager les Etats membres à procéder aux notifications auprès du secrétariat de l'OMC, des mesures de l'AFE dans les différentes catégories et solliciter l'assistance technique conformément au TSD prévu dans l'Accord.	PM
1.6	Assister et encourager les Etats membres à procéder à l'évaluation de leurs besoins en assistance technique pour le renforcement des capacités.	
Total Résultat 1		
Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques des Etats membres de la CEDEAO à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées		
2.1	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour sensibiliser et obtenir l'adhésion des Parties prenantes à travers un dialogue et une démarche proactive avec le secteur privé.	Honoraires consultant
2.2	Veiller à la mise en œuvre effective et à l'application du code des douanes dans tous les Etats membres.	Frais de déplacement dans les Etats membres et honoraires consultant
2.3	Former les agents des douanes aux techniques d'audit OA-SD et OEA-SDSS, de contrôle a posteriori et de gestion des risques sur la base d'un plan de formation adéquat.	Prévoir 2 sessions de formation au CFR de Ouaga pour les Etats francophones et 2 autres au CFR du Nigéria pour les Etats anglophones

		pour au moins 10 fonctionnaires des douanes par Etat membre (transport et perdiems) et honoraires des consultants chargés de la formation
2.4	Organiser des sessions de formation du programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS au profit des opérateurs économiques.	Prise en charge des actions dans chaque Etat membre
2.5	Créer au sein des administrations douanières des Etats membres, des structures de conseil et d'assistance aux entreprises.	
2.6	Inciter les administrations à mettre en œuvre un programme de promotion de l'éthique en collaboration avec le secteur privé.	
2.7	Déployer au niveau de la Commission le système informatique d'échanges des informations entre les Etats membres et entre ceux-ci et la Commission sur les OA-SD et OEA-SDSS avec une interface avec les opérateurs.	
Total Résultat 2		
Résultat 3 : Les Administrations douanières de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OEA et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre sous régional harmonieux		
3.1	Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA pour les simplifications douanières dans quatre Etats membres, avec un maximum de 5 à 10 entreprises par Etat ;	Frais de déplacement pour le suivi et l'accompagnement

3.2	Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA –SD et OEA-SDSS	Frais de déplacement dans les Etats retenus
3.3	Promouvoir et étendre aux autres Etats l'implémentation de l'autorisation d'OEA pour les simplifications douanières ;	Frais de déplacement
3.4	Mettre en œuvre une deuxième phase pilote avec le statut d'OEA pour les simplifications douanières, la sécurité et la sûreté (avec les aspects liés à la sécurité) dans les Etats membres retenus ;	Frais de déplacement dans les Etats
3.5	Evaluer la deuxième phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA-SD, d'OEA-SDSS et étendre le programme aux Etats membres ayant engagé les réformes nécessaires ;	Frais de déplacement pour le suivi
3.6	Etendre la mise en œuvre de l'OA-SD, OEA - SDSS et la réciprocité à tous les Etats membres ;	PM
3.7	Entreprendre des négociations et conclure des Accords de Reconnaissance Mutuelle avec d'autres Etats ou groupements régionaux.	
Total Résultat 4		

Résultat 4 : Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâti sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel.

4.1	Elaborer un mandat pour définir les objectifs, les rôles et les responsabilités, les processus de dialogue et les activités clés à entreprendre.	
4.2	Concevoir un plan d'actions et définir une stratégie de dialogue.	

Réultats	Activités	Montant
R1	A1.1	380 016
	A1.2	41 280
	A1.3	140 730
	A1.4	4 000
	A1.5	PM
	A1.6	

GRAND TOTAL R1	566 026
-----------------------	----------------

Résultat 1 : Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA- SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé par la CEDEAO

BUDGET

Description	Qté	Durée	Coût unitaire	Total
1.1 Créer la structure de gouvernance du projet : un Groupe Régional de Pilotage du programme (comprenant les représentants des parties prenantes des secteurs public et privé des Etats membres et la Commission de la CEDEAO, de l'OMD et des partenaires au développement), une équipe de projet, dédiée à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.				
Frais de fonctionnement				
Frais de déplacement				
Groupe Régional de Pilotage du Projet				
Air Fare				
Etats membres	30	1	\$1 500	\$45 000
BRRC	1	1	\$1 500	\$1 500
OMD	1	1	\$3 800	\$3 800
CEDEAO				
Director	1	1	\$1 500	\$1 500
Professional	4	1	\$1 500	\$6 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$57 800
Perdiem				
Etats membres	30	10	\$262	\$78 600
BRRC	1	10	\$262	\$2 620
OMD	1	10	\$262	\$2 620
CEDEAO				
Director	1	10	\$314	\$3 140
Professional	4	10	\$262	\$10 480
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$97 460
Honourarium				
Interpreters	2	6	\$560	\$6 720
Translators	2	6	\$450	\$5 400
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$12 120
Conference Logistics				
Tea Break	45	6	\$30	\$8 100

Hostesses/Protocol Assistants	2	6	\$50	\$600
Car Hire	2	10	\$120	\$2 400
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	-	\$11 100
Total 1				\$178 480
Equipe Comité du Projet				
Air Fare				
CCI	1	8	\$3 800	\$30 400
OMD	1	8	\$3 800	\$30 400
Equipe du Projet	2	8	\$1 500	\$24 000
GIZ	3	8	\$1 500	\$36 000
CEDEAO	1	8	\$1 500	\$12 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$132 800
Perdiem				
CCI	1	32	\$262	\$8 384
OMD	1	32	\$262	\$8 384
Equipe du Projet	2	32	\$262	\$16 768
GIZ	3	32	\$262	\$25 152
CEDEAO	1	32	\$314	\$10 048
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$68 736
Honourarium				
Interpreters	0	32	\$560	\$0
Translators	0	32	\$450	\$0
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$0
Conference Logistics				
Tea Break	0	32	\$30	\$0
Hostesses/Protocol Assistants	0	32	\$50	\$0
Car Hire	0	32	\$120	\$0
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	-	\$0
Total 2				\$201 536
Grand Total R1_A1.1				\$380 016

Description	Qté	Durée	Cout unitaire	Total
1.2 Faire l'état des lieux, effectuer un benchmarking et des voyages d'études auprès des CER et procéder à une analyse comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures pratiques appropriées pour la sous-région et conformes aux dispositions du code des douanes et de ses textes d'application.				
Air Fare				
Consultants	4	2	\$2 500	\$20 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$20 000
Perdiem				
Consultants	4	10	\$262	\$10 480
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$10 480
Honourarium				
Interpreters	0	3	\$560	\$0
Translators	0	3	\$450	\$0
Consultants	4	6	\$450	\$10 800

Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$10 800
Conference Logistics				
Tea Break	0	6	\$30	\$0
Hostesses/Protocol Assistants	0	6	\$50	\$0
Car Hire	0	10	\$120	\$0
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	-	\$0
GRAND TOTAL R1_A1.2				\$41 280

Conference Logistics				
Conference Hall	1	3	\$1 000	\$3 000
Secretariat	1	3	\$500	\$1 500
Interpretation Equipment	1	3	\$500	\$1 500
Photocopier	1	3	\$300	\$900
Tea break	45	3	\$30	\$4 050
Media (stipend)			\$1 000	\$0
Computers	1	3	\$150	\$450
Printers	1	3	\$150	\$450
Projectors	1	3	\$150	\$450
Hostesses/Protocol Assistants	2	3	\$50	\$300
Internet Connection			\$200	
Car Hire	2	5	\$120	\$1 200
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	-	\$13 800
Grand Total R1_A1.3				\$140 730

Résultat 1 : Un Cadre régional d'OA-SD, d'OEA- SDSS et de reconnaissance mutuelle est développé et validé par la CEDEAO.

BUDGET

Description	Qté	Durée	Cout unitaire	Total
1.4 Elaborer un Cadre Régional d'OA-SD, d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la sous-région en conformité avec les dispositions du code des douanes et de ses textes d'application en concertation avec les organisations faitières régionales du secteur privé.				
Honourarium				
Consultants	2	5	\$400	\$4 000
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$4 000
GRAND TOTAL R1_A1.4				\$4 000

Résultat	Activités	Montant
R2	A2.1	17 600
	A2.2	131 100
	A2.3	630 684
	A2.4	119 550
GRAND TOTAL R2		898 934

Résultat 2 : Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées.

BUDGET

Description	Qté	Durée	Cout unitaire	Total
2.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour sensibiliser et obtenir l'adhésion des Parties prenantes à travers un dialogue et une démarche proactive avec le secteur privé.				
Honourarium				
Consultants	1	44	\$400	\$17 600
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$17 600

Résultat 2 : Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées.

BUDGET

Description	Qtée	Durée	Cout unitaire	Total
2.2 Evaluer les besoins et priorités des Administrations douanières et solliciter l'assistance technique prévue dans le cadre du TSD de l'AFE				
Veiller à la mise en œuvre effective et à l'application du code des douanes dans tous les Etats membres.				
Air Fare				
Consultants anglophones	2	5	\$1 500	\$15 000
Consultants francophones	2	8	\$1 500	\$24 000
Consultants lusophones	2	2	\$1 500	\$6 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$45 000
Perdiem				
Consultants anglophones	2	25	\$262	\$13 100
Consultants francophones	2	40	\$262	\$20 960
Consultants lusophones	2	10	\$262	\$5 240
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$39 300
Honourarium				
Consultants anglophones	2	15	\$400	\$12 000
Consultants francophones	2	24	\$400	\$19 200
Consultants lusophones	2	6	\$400	\$4 800
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$36 000
Conference Logistics				
Car Hire				

Etats anglophones	2	15	\$120	\$3 600
Etats francophones	2	24	\$120	\$5 760
Etats lusophones	2	6	\$120	\$1 440
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	-	\$10 800
GRAND TOTAL R1_A2.2				\$131 100

Résultat 2 : Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées.

BUDGET

Description	Qtée	Durée	Cout unitaire	Total
2.3 Former les agents des douanes aux techniques d'audit OA-SD et OEA-SDSS, de contrôle a posteriori et de gestion des risques sur la base d'un plan de formation adéquat.				
Air Fare				
Etats membres				
Delegues anglophones	25	2	\$1 500	\$75 000
Delegues francophones	40	2	\$1 500	\$120 000
Delegues lusophones	20	2	\$1 500	\$60 000
Personne ressource				
Formateur anglophone	1	2	\$1 500	\$3 000
Formateur francophone	1	2	\$1 500	\$3 000
Formateur lusophone	1	2	\$1 500	\$3 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$264 000
Perdiem				
Etats membres				
Delegues anglophones	25	14	\$262	\$91 700
Delegues francophones	40	14	\$262	\$146 720
Delegues lusophones	20	14	\$262	\$73 360
Personne ressource				
Formateur anglophone	1	14	\$262	\$3 668
Formateur francophone	1	14	\$262	\$3 668
Formateur lusophone	1	14	\$262	\$3 668
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$322 784
Honourarium				
Formateur anglophone	1	10	\$400	\$4 000
Formateur francophone	1	10	\$400	\$4 000
Formateur lusophone	1	10	\$400	\$4 000
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$12 000
Conference Logistics				
Conference Hall	1	3	\$1 000	\$3 000
Secretariat		3	\$500	\$0
Interpretation Equipment		3	\$500	\$0
Photocopier		3	\$300	\$0

	Tea break			
Formation anglophone	25	10	\$30	\$7 500
Formation francophone	40	10	\$30	\$12 000
Formation lusophone	20	10	\$30	\$6 000
Media (stipend)			\$1 000	\$0
Computers	3		\$150	\$0
Printers	3		\$150	\$0
Projectors	3		\$150	\$0
Hostesses/Protocol Assistants		3	\$50	\$0
Internet Connection			\$200	
Bus				
Formation anglophone	1	5	\$150	\$750
Formation francophone	2	5	\$150	\$1 500
Formation lusophone	1	5	\$150	\$750
Fuel				
Formation anglophone	1	5	\$20	\$100
Formation francophone	2	5	\$20	\$200
Formation lusophone	1	5	\$20	\$100
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	-	\$31 900
Grand Total R1_A1.3				\$630 684

Résultat 2 : Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS sont renforcées.

BUDGET

Description	Qté	Durée	Cout unitaire	Total
2.4 Organiser des sessions de formation du programme d'OA-SD et d'OEA-SDSS au profit des opérateurs économiques.				
Air Fare				
Formateur anglophone	1	5	\$1 500	\$7 500
Formateur francophone	1	8	\$1 500	\$12 000
Formateur lusophone	1	2	\$1 500	\$3 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$22 500
Perdiem				
Formateur anglophone	1	25	\$262	\$6 550
Formateur francophone	1	40	\$262	\$10 480
Formateur lusophone	1	10	\$262	\$2 620
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$19 650
Honourarium				
Formateur anglophone	1	40	\$400	\$16 000
Formateur francophone	1	64	\$400	\$25 600
Formateur lusophone	1	16	\$400	\$6 400
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$48 000
Conference Logistics				
Conference Hall	1	15	\$1 000	\$15 000
Secretariat			\$500	\$0
Interpretation Equipment			\$500	\$0
Photocopier			\$300	\$0
Tea break				
Formation anglophone	20	6	\$30	\$3 600
Formation francophone	40	6	\$30	\$7 200
Formation lusophone	20	6	\$30	\$3 600
Media (stipend)			\$1 000	\$0
Computers			\$150	\$0
Printers			\$150	\$0
Projectors			\$150	\$0
Hostesses/Protocol Assistants		5	\$50	\$0

Internet Connection		\$200	
Car rental			
Bus		\$150	\$0
Fuel		\$20	
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	\$29 400
Grand Total R1_A1.3			\$119 550

Résultats	Activités	Montant
R3	A3.1	175 008
	A3.2	134 800
	A3.3	140 960
	A3.4	
	GRAND TOTAL R2	450 768

Résultat 3 : Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.

BUDGET

Description	Qtée	Durée	Cout unitaire	Total
3.1 Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA pour les simplifications douanières dans quatre Etats membres, avec un maximum de 5 à 10 entreprises par Etat				
Air Fare				
Personne ressource				
Formateur anglophone (1 EM - 1 form(trim sur 2 ans)	1	8	\$1 500	\$12 000
Formateur francophone (2 EM - 1 form(trim/EM)	1	16	\$1 500	\$24 000
Formateur lusophone (1 EM - 1 form(trim)	1	8	\$1 500	\$12 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$48 000
Perdiem				
Personne ressource				
Formateur anglophone (1 EM - 1 form(trim sur 2 ans)	1	40	\$262	\$10 480
Formateur francophone (2 EM - 1 form(trim/EM)	1	104	\$262	\$27 248
Formateur lusophone (1 EM - 1 form(trim)	1	40	\$262	\$10 480
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$48 208
Honourarium				
Formateur anglophone (1 EM - 1 form(trim sur 2 ans)	1	31	\$400	\$12 400
Formateur francophone (2 EM - 1 form(trim/EM)	1	50	\$400	\$20 000
Formateur lusophone (1 EM - 1 form(trim)	1	31	\$400	\$12 400
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$44 800
Conference Logistics				
Conference Hall	1	16	\$1 000	\$16 000
Secretariat			\$500	\$0
Interpretation Equipment			\$500	\$0
Photocopier			\$300	\$0

	Tea break			
Formation anglophone	25	4	\$30	\$3 000
Formation francophone	50	8	\$30	\$12 000
Formation lusophone	25	4	\$30	\$3 000
Media (stipend)			\$1 000	\$0
Computers			\$150	\$0
Printers			\$150	\$0
Projectors			\$150	\$0
Hostesses/Protocol Assistants			\$50	\$0
Internet Connection			\$200	
Car rental				
Bus			\$150	\$0
Fuel			\$20	
Sub-total (Conference Logistics)	-	-	-	\$34 000
Grand Total R3_A3.1				\$175 008

Résultat 3 : Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.

BUDGET

Description	Qté	Durée	Cout unitaire	Total
3.2 Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OA –SD et OEA-SDSS				
Air Fare				
Personne ressource				
Equipe de Projet (5 membres - 4 EM)	5	4	\$1 500	\$30 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$30 000
Perdiem				
Personne ressource				
Equipe de Projet (5 membres - 2 jours/EM - 4 EM)	5	80	\$262	\$104 800
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$104 800
Honourarium				
Equipe de Projet (5 membres)		80	\$400	\$0
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$0
Grand Total R3_A3.2				\$134 800

Résultat 3 : Les Administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO mettent en œuvre des programmes d'OA-SD et d'OEA-SDSS et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.

BUDGET

Description	Qté	Durée	Cout unitaire	Total

3.3 Promouvoir et étendre aux autres Etats l'implémentation de l'autorisation d'OEA pour les simplifications douanières

Air Fare				
Personne ressource				
Equipe de Projet (5 membres - 1 voy(trim - 4 EM)	5	16	\$1 500	\$120 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$120 000
Perdiem				
Personne ressource				
Equipe de Projet (5 membres - 2 jours(trim/EM - 4 EM)	5	16	\$262	\$20 960
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$20 960
Honourarium				
Equipe de Projet (5 membres)		80	\$400	\$0
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$0
Grand Total R3_A3.3				\$140 960

Résultat 4 : Résultat 4 Un climat de coopération est instauré entre les administrations publiques et le secteur privé de la région bâti sur des intérêts et objectifs partagés et sur une confiance et un respect mutuel

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, Gras, Couleur de police : Noir, Français (France)

BUDGET

Description	Qtée	Durée	Cout unitaire	Total
4. ..				
Air Fare				
Personne ressource				
Equipe de Projet (5 membres - 1 voy(trim - 4 EM)	5	16	\$1 500	\$120 000
Sub-total (Air fare)	-	-	-	\$120 000
Perdiem				
Personne ressource				
Equipe de Projet (5 membres - 2 jours(trim/EM - 4 EM)	5	16	\$262	\$20 960
Sub-total (Perdiem)	-	-	-	\$20 960
Honourarium				
Equipe de Projet (5 membres)		80	\$400	\$0
Sub-total (Honourarium)	-	-	-	\$0
Grand Total R4_A.... .				\$140 960

